L'Association amicale des anciens élèves de l'Institution de Notre-Dame des Victoires à Roubaix. — En raison de la fête de *l'Adoration perpétuelle*, qui se célèbre au collège le troisième dimanche après l'Pques, la réunion de l'Association amicale des anciens élèves, ordinairement fixée au deuxième dimanche de mai est remise au dimanche suivant.

Le vitrail offert par l'Association à M. le chanoine H. Chabe, supérieur, à l'occasion de ses noces d'argent sacerdotales, vient d'être posé dans la chapelle. Le sujet principal est un groupe de la Sainte Famille à Nazareth. L'enfant Jésus y est représenté lisant les saintes Ecritures sous le regard de sa mère qui file la quenouille et de saint Joseph qui manie le ciseau. Dans le médaillon supérieur on voit le Pape Léon XIII recommandant la dévotion à la Sainte Famille et la donnant pour modèle aux familles chrétiennes.

Ce vitrail, d'une bonne facture, ne manquera pas d'attirer l'attention des anciens élèves qui assisteront à la prochaine réunion.

A ce prix, on peut s'en payer du délicieux beurre d'Oostcamp, le kilog 3.10, rue du Bois, 13, et dépôts succursales. 19623

La grève des tisserands. — Une entrevue a eu lieu, jeudi matin, entre les grévistes du tissage de M. Harinkouck et leur patron.

Autres divers pourparlers, aucune entente n'ayant pu s'établir, les ouvriers se sont retirés.

Nous avons reçu au sujet de ce différend la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

« Dans le numéro du *Journal de Roubaix* du 6 mai courant, vous dites à propos de la grève de l'établissement Harinkouck que les soligne ont été reçus par leur patron et que celui-ci les aurait avisés que ceux qui ne reprendraient pas le travail aujourd'hui même, pourraient retirer leur livret déposé au greffe du Conseil des prud'hommes.

« Certainement, on a dû vous induire en erreur, puisque depuis le commencement de la grève, notre patron n'a pas daigné nous recevoir, de même qu'il a refusé la proposition écrite, sur notre demande, par M. le juge de paix du Canton-Est pour entrer en conciliation.

« Agréez, Monsieur, nos salutations.

Pour les ouvriers en grève,

« DONAY PETRULE, LEFEBVRE JOSEPH,

« ouvriers tisserands (partie ameublement).

« Roubaix, le 6 mai 1897. »

Une nouvelle grève. — Jeudi matin, vers sept heures, 106 ouvrières de la préparation de la filature de MM. Alfred Motte frères, rue des Longues-Haies, ont cessé le travail. Elles réclament, déclarent-elles, le renvoi du directeur, qui n'est dans la maison que depuis quelques mois.

Ce chômage a forcé l'arrêt complet du travail dans la filature. Et les ouvriers, au nombre de 160, comprenant les fileurs, rattacheurs et bacteurs, ont dû quitter l'atelier.

Un de nos collaborateurs s'est rendu chez M. Motte, et le directeur de la maison lui a déclaré que les ouvrières avaient quitté le travail sans formuler aucune réclamation.

Un homme qui tombe malade dans un estaminet — Grâce au signalement que nous avions donné dans notre précédent numéro, l'identité du malheureux qui est tombé malade atteint d'une hémorragie cérébrale, dans l'estaminet de M. Devos, rue Magenta, a été établie jeudi matin.

C'est un ouvrier maçon, Adolphe Hermès, âgé de soixante-douze ans, demeurant rue Choiseul, 67.

Le malade rendit le dernier soupir dans la journée de jeudi, sans avoir repris connaissance.

IL EST A 3.10 le kilog, le délicieux beurre d'Oostcamp, frais tous les jours, garanti pur : rue du Bois 13, et dépôts succursales. 19630

Croix. — *La fête de Jeanne d'Arc.* — La fête de Jeanne d'Arc sera célébrée avec éclat dimanche prochain dans les deux paroisses de Croix. A St-Martin, la grand'messe sera chantée à 10 heures et on espère que l'Harmonie municipale s'y fera entendre. Le sermon du circonstance sera donné par M. l'abbé Boussemart, professeur au petit séminaire de Cambrai.

A la paroisse St-Pierre, le prédicateur est M. l'abbé Delporte, aumônier de l'Hôtel-Dieu. La fanfare du Crêchet prêtera son concours à la solennité.

— *Une messe en l'honneur de Jeanne d'Arc.* — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« La commission du Cercle des anciens militaires prie tous les sociétaires de se réunir dimanche 9 courant, à neuf heures et demie, heure militaire, au siège de la société, au café de Mme veuve Leclercq, place Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur de Jeanne d'Arc. Elle invite tous les anciens militaires, non sociétaires, qui voudraient les accompagner, à se rendre au local de la société où un accueil leur sera réservé. »

Croix. — *Les funérailles d'un ancien combattant de 1870.* — Jeudi matin ont eu lieu, à dix heures, dans l'église Saint-Martin, les funérailles de M. Clodomir Barenne, membre de la Société des anciens Combattants de 1870 de Roubaix.

Des couronnes avaient été offertes par la société des Anciens Combattants et par les membres de la « Brasserie coopérative roubaisienne », dont le défunt faisait partie. Le deuil était conduit par les fils de M. Barenne.

Dans l'assistance très nombreuse, on remarquait les membres de la société des Anciens Combattants de 1870 avec le drapeau crêpé d'un crêpe.

A l'issue de la cérémonie, le convoi s'est rendu au cimetière de Roubaix, où le corps a été inhumé. M. Maurice Lepers, vice-président de la Société des Combattants de 1870 a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, chers camarades, en l'absence de notre sympathique président empêché, je vais m'acquitter du devoir douloureux qui m'incombe, en adressant au nom de la Société des Combattants de 1870, un dernier adieu à notre regretté frère d'armes, Clodomir Barenne, et retracer ici sa vie si belle et si bien remplie.

« Entré au service en 1868, il fit la campagne de 1870 avec le grade de sous-officier.

« A sa sortie du régiment on l'a pris le sentiment du devoir et de la dignité personnelle ainsi que l'esprit de dévouement et de sacrifice, il fut admis dans le personnel de la police de Roubaix où il sut, par son amabilité, son tact, s'attirer l'estime et les sympathies, non seulement de ses chefs et de ses camarades, mais aussi de tous ceux qui eurent besoin de ses services et de ses conseils.

« Lorsqu'il quitta son emploi afin de s'occuper uniquement du commerce qu'il avait entrepris pour l'avenir de sa famille, il fut accompagné dans sa retraite, on peut le dire, de toute la sympathie générale.

« Il eut pu rester longtemps encore parmi nous, mais, hélas! il y a quelques années, il fut atteint d'une maladie qui ne pardonne pas. Dernièrement, une séparation cruelle le frappait au cœur et, pardonnez-moi l'expression toute militaire : ce fut son coup de grâce.

« Père de famille modèle, travailleur infatigable, digne dans toute sa existence, Barenne a prêché d'exemple jusqu'à son dernier jour.

« Fervent patriote, il aimait à entretenir les jeunes gens sur les devoirs envers la Patrie.

« Cette vie de devoir, de dévouement et de probité, restera un exemple pour ses enfants à qui nous adressons nos sympathiques regrets en cette douloureuse circonstance.

« Votre souvenir, cher et regretté camarade, restera vivant parmi nous; et la mort en vous délivrant de vos souffrances et des misères de la vie, vous aura ouvert les portes du bienheureux séjour où Dieu récompense les cœurs droits et dévoués.

« Cher camarade, adieu. »

— *Une petite fille mordue par un chien.* — Jeudi matin, vers dix heures, une petite fille qui passait rue de la Rueille, a été cruellement mordue à la jambe par un chien appartenant à Mme veuve Deblauw.

L'enfant se nomme Clémentine Coppenolle et demeure rue Léon Gambetta, chez son oncle, M. Achille Dubois. Son état n'inspire jusqu'ici aucune inquiétude.

M. le commissaire de police de Croix s'est empressé de faire remettre le chien aux mains d'un vétérinaire qui doit l'examiner.

— *Un procès verbal pour menaces et injures.* — Une épicière de la rue St-Exal, Marie Spinnine, âgée de 30 ans, a porté plainte contre les époux Desprez-Tilmain, demeurant même rue, n° 8.

Le 3 mai dernier, à neuf heures du soir, ces personnes l'ont accablée d'injures et de menaces verbales, sans aucune provocation de sa part.

Procès-verbal a été rédigé à leur charge pour bruit et tapage nocturne.

Wasquehal. — *La fête de Jeanne d'Arc.* — Avec la coïncidence de la cérémonie des premières communions, la fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc, aura cette année dans la paroisse de Wasquehal, un caractère encore plus imposant que les années précédentes.

Au prône de dimanche dernier, M. le Curé a invité instamment tous ses paroissiens à fêter dignement la grande Française, en assistant aux différentes cérémonies de la journée de dimanche prochain; à s'unir dans un même élan de foi et de patriotisme et surtout à pavoiser leurs maisons d'une façon aussi éclatante qu'aux fêtes précédentes.

Il va sans dire que les habitants, toujours si empressés à prouver leur patriotisme, se feront un devoir de témoigner leur sympathie pour la grande et illustre héroïne et que pour la grande fête de dimanche prochain, les couleurs nationales flotteront partout à côté de celles de Jeanne d'Arc.

— *Les premières communions.* — La cérémonie des premières communions aura lieu, dimanche prochain, 9 mai, dans la paroisse de Wasquehal. Voici l'heure des exercices de la journée de dimanche : à six heures, messe basse; à sept heures et demie, messe solennelle de première communion; à neuf heures et demie, messe des enfants; à dix heures et demie, messe basse.

Le soir à quatre heures, vêpres solennelles avec sermon de circonstance et cérémonie de la rénovation des promesses du baptême.

— *La divagation des chiens.* — On vient d'afficher dans les différents quartiers de la commune l'arrêté préfectoral pris dernièrement contre la divagation des chiens. Le dispositif de cet arrêté étant assez rigoureux, les propriétaires de chiens devront se tenir sur leurs gardes.

Lannoy. — *La grève de la filature Parent-Montfort.* — Jeudi, quelques ouvrières grévistes ont repris le travail avant midi. D'autres l'ont seulement repris à une heure. Quarante grévistes sont rentrées à l'atelier.

Lys-lez-Lannoy (Place). — *Société d'anciens militaires.* — A l'occasion de la fête patriotique de Jeanne d'Arc, réunion dimanche 9 courant à 1 heure 3/4, au local de la société, pour assister au cortège.

Hem. — *La mission.* — Les exercices de la mission continuent à attirer chaque jour un plus grand nombre de fidèles.

Le soir surtout, l'église se trouve trop petite pour contenir la foule attirée par la parole des R. P. Dubamel, Gaultier et Picavet qui, tour à tour, captivent l'attention des auditeurs.

Communications

ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS DE ROUBAIX. — Le local affecté au cours oral de filature et de peignage qui était disposé pour recevoir une quarantaine d'élèves, étant de beaucoup insuffisant, l'administration de l'Ecole a l'honneur de prévenir les intéressés que ce cours aura lieu dans le grand amphithéâtre, Entrée de l'Hermitage, n° 5.

« FANFARE DELATTRE ». — Les musiciens de la « Fanfare Delattre » sont priés d'assister à la représentation générale qui aura lieu aujourd'hui vendredi à huit heures et demie du soir, et pour recevoir les instructions concernant le service de dimanche prochain.

L'UNION FRATERNELLE des Combattants de 1870-71. — La Commission de la société l'Union Fraternelle des Combattants de 1870-71 de l'Armée active, informe les sociétaires que la réunion aura lieu le dimanche 9 mai, en semblant, à dix heures du matin, pour assister à la bénédiction du drapeau des médailles coloniaux. — Présence indispensable. Insigne de rigueur.

LA SOCIÉTÉ DRAMATIQUE LES ENFANTS ROUBAISIENS organise pour le jeudi 27 mai, jour de l'Ascension, une excursion au Bois de Phalempin. Les membres honoraires voulant y participer sont priés de donner leur adhésion au siège de la société, 53, rue Brouck, avant le 20 mai.

Nous rappelons à nos lecteurs que nous tenons à leur disposition les **Propos de Rosalie**, formant un volume de 300 pages, marqué trois francs, au prix de **1.75** à la librairie du *Journal de Roubaix*. 163100

Où trouve-t-on la véritable huile d'œillette du pays ? Chez Bouchez-Wartel, 73, rue de l'Espérance. 17600

Pour les fourrures et fanages n'employez que

LA LAURENTINE

Spécifique énergique, formé d'un mélange de substances appropriées, garantit efficacement des attentes des insectes les laines, fourrures et autres tissus. Son odeur saine autant que pénétrante en fait même un antiseptique sérieux. — Le paquet 0.40 centimes. — Pharmacie DELABAERE, 51, rue d'Inkermann. 41043-42254

BONS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 2 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REAUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

La fête de Jeanne d'Arc. — Dimanche prochain, fête du Patronage de St-Joseph et de Jeanne d'Arc, la société chorale du cercle St-Joseph chantera la grand'messe; elle exécutera la messe de St-Joseph avec accompagnement de cordes, de son directeur M. Paul Delmatte. Le plain-chant sera exécuté en faux-bourdon, et à la fin de la messe, cantate à Jeanne d'Arc.

Travaux de pavage. — La circulation des voitures est interrompue depuis deux jours, et elle continuera de l'être jusqu'au 11 mai courant, le long du chemin d'intérêt commun 91, au Crétinier, entre le chemin n° 7 et les abords de l'église Saint-Vincent-de-Paul, des travaux de réfection de cette route devant y être exécutés sous la direction du service vicinal.

Pendant la durée de cette interruption, la circulation des voitures s'effectuera par le chemin vicinal n° 1, dit le Petit-Fournai, et le chemin d'intérêt commun n° 112.

Vous êtes propriétaire

Vous avez une maison, un terrain à vendre ou à louer ?

Vous trouveriez aisément des acheteurs ou des locataires, *si on le savait*. Et le seul moyen pour qu'on le sache, c'est de l'imprimer fréquemment dans le journal qui est lu par tout le monde.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur.
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

L'Alliance Française. — Ainsi que nous l'avons annoncé, le comité de la section de Tourcoing s'organise pour le lundi 10 mai une séance qui aura lieu à huit heures du soir, à la salle des Fêtes de la place Levertier. Une conférence sera donnée par M. Laborde, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Tourcoing. Le sujet choisi : « Les précurseurs de l'Alliance Française au XVIIIe siècle ».

Cette réunion, sur l'intérêt de laquelle nous n'avons pas besoin d'insister, nous amène à rappeler le but essentiellement patriotique poursuivi par l'Alliance Française.

Tous ses efforts tendent :

1° A faire connaître, aimer et propager la langue française dans nos colonies et les pays étrangers ;

2° A maintenir vivant le culte de la langue maternelle parmi les Français résidant hors de leur pays.

3° A resserrer les liens de sympathie littéraire et morale qui unissent la France aux autres pays.

4° A favoriser les relations sociales et les rapports commerciaux de la mère-patrie avec les colonies et les pays étrangers.

Voilà certes un programme complet et digne d'éloges à tous égards.

Pour le remplir, l'Alliance Française organise des concours et distribue des récompenses propres à stimuler le zèle des élèves qui étudient la langue française ; elle établit et subventionne des cours de français dans les écoles ou établissements qui en sont dépourvus ; elle organise des conférences, publie un bulletin, emploie, en un mot, tous les moyens de propagande afin de répandre, avec la connaissance de notre langue, la civilisation et l'influence françaises.

Une œuvre de ce genre doit être soutenue et nous aimons à penser que, mieux connue, elle trouvera à Tourcoing un plus grand nombre d'adhérents.

Nous savons qu'à l'issue de la réunion de lundi un registre sera tenu à la disposition des personnes qui voudraient faire partie de l'Alliance française et nous souhaitons que la liste en soit très longue.

La cotisation est d'ailleurs à la portée de toutes les bourses : six francs par an, et elle donne droit à la réception du Bulletin de l'œuvre.

Les concours pour l'obtention de la dispense militaire à titre d'ouvriers d'art. — Ce concours a eu lieu il y a quelques jours. Voici le classement des candidats qui étaient au nombre de 152 :

MM. Coulpers 37 points, Bannier 36, Fraleux 36, Jamois 36, Lasalle 36, Roussel 35, Algiave 35, Brouck 35, Barrois 33, Coffinier 32, Pilate 32, Dropsy 31, Haustrate 31, Marchand 31, Barrez 30, Boucher 30, Dalle 30, Alavoine 30, Florin 30, Leclercq 30, Vanheule 29, Lamarque 27, Cottelier 26, Lemaire 26, Leviandier 26, Bracq 33, Louis 33, Cornille 31, Morel 31.

Jeunes gens n'ayant pas encore subi le sort : Aimé 49, Capelle 48, Desbonnets 47, Lorthiois 47, Plus 47, Carré 46, Delattre, 46, Torck 46, Lagache 45, Toulemonde 45, Druesne 45, Lepers 45, Lorthiois 44, Wattine 44, David 43, Mariage 43, Paris 43, Pouvroel 43, Baudry 42, Louis 42, Louvieux, 42, Motte 42, Bodin, 41, Delattre, 41, Lesage 41.

Vernier 41, Delaby 48, Despatures 40, Lepers 40, Louis 40, Dassonville 39, Flankaert 39, Requillart 39, Corbisier 38, Romey 38, Lepaste 37.

Candelier 36, Decomble 36, Raquet 36, Ruibe 36, Vahée 36, Martinage 35, Debert 34, Dewolf 34, Dupont 34, Meurisse 34, Roland 34, Bulleul 33, Martha 33.

Postel 33, Paradis 32, Bayart 31, Pollet 31, Vergricte 31, Breas 30, Mulliez 30, Wartel 30, Wibaux 30, Debaisieux 29, Lestienne 28, Bourgeois 27, Dufoest.

Le maximum des points était de cinquante. Seize des candidats qui avaient puisé, soit aux écoles académiques, soit chez le distingué professeur M. Henry Jacquet, les notions de dessin et d'histoire de l'art, ont obtenu un nombre de points variant entre quarante-huit et quarante, minimum probable.

A signaler particulièrement M. Victor Capelle, reçu second de toute la liste avec quarante-huit points, comme dessinateur en tissus.

A l'Exposition de brasserie de Lille. — Le grand prix offert par la ville de Lille pour la brasserie du département du Nord, une médaille d'or, a été remis à l'un de nos concitoyens, M. Paul Dubry, brasseur, qui est déjà titulaire de plusieurs récompenses.

Un enfant étouffé. — La rue du Pont de Neuville, presqu'à la limite du territoire, a été mercredi, vers sept heures du soir, le théâtre d'un affreux accident : le petit Paul Deleu, âgé de sept ans, qui jouait avec ses camarades, rentra tout à coup à sa maison, la figure congestionnée, poussant des cris inarticulés, et se jeta dans les bras de sa mère.

La malheureuse femme cherchait par tous les moyens à secourir son enfant, qui portait toujours à sa gorge ses mains crispées. On courut chercher M. le docteur Hennaert qui arriva en toute hâte. Mais il n'y avait plus rien à faire ; le pauvre petit venait de rendre le dernier soupir.

Nous renonçons à dépeindre le désespoir des infortunés parents.

On interrogea les camarades de l'enfant ; il paraîtrait qu'ils avaient joué avec des haricots et que le petit Paul en avait avalé plusieurs.

Le père est convaincu que son enfant a été étouffé par un haricot qui s'est arrêté à l'entrée de la trachée artère.

Un enfant écrasé par un camion. — Jeudi, à 3 heures 45, le petit Charles Simoens, écolier, âgé de 8 ans, demeurant rue de Roubaix, n° 6, a été renversé par un camion qui sortait du conditionnement et dont le conducteur est resté jusqu'ici inconnu.

Le pauvre petit fut relevé et transporté chez M. Vienne, en face du lieu de l'accident ; Mlle Castelain, demeurant rue des Orphelins, le prit dans ses bras et le porta chez ses parents.

On appela en toute hâte MM. les docteurs Bentique et Caissel : l'enfant porte de graves blessures au bras droit, à la main gauche et au-dessus de l'œil droit.

On craint des lésions internes, et les médecins ne pourront se prononcer avant quelques jours.

Exploit de manœuvre de maçon. — Les ouvriers de M. Dhalluin, entrepreneur à Roubaix, s'aperçurent en arrivant à leur travail jeudi matin, que de graves dégâts avaient été commis, pendant la nuit, à une maison en construction, près de l'église Saint-Louis : les dalles du soubassement avaient notamment été descellées et brisées.

Les malfaiteurs avaient également opéré, la même nuit, rue Balzac, récemment ouverte, entre les rues de Roubaix et des Cinq-Voies; là ils avaient fait tomber tout un panneau et fait toutes sortes de dégradations dans un chantier de M. Derville.

Un jeune homme et une jeune fille avaient été, en passant mercredi soir, rue des Cinq-Voies, l'objet de graves violences, de la part des deux manœuvres du maçon. Plainte avait été portée à la police, et les individus furent arrêtés dans la soirée. Ce sont :

Pierre Ackerman, âgé de 29 ans, né à Ixelles, demeurant à Roubaix, rue de Tourcoing, et Joseph Morbaix, né à Binges, et demeurant à Wattrelos.

Ils ne firent aucune difficulté pour avouer qu'ils étaient les auteurs des dégâts commis dans les deux constructions et qu'ils n'avaient eu pour cela aucune raison.

Roncq. — *La fête en l'honneur de Jeanne d'Arc.* — La commune de Roncq s'apprête à fêter dignement dimanche prochain la libératrice de la France.

Tous les habitants rivalisent de zèle pour préparer les objets qui orneront la façade d'un grand nombre de maisons.

A 5 heures du soir sera chanté le *Te Deum* traditionnel, auquel assisteront les corps constitués et les principales sociétés de la commune. Le sermon de circonstance sera donné par M. l'abbé Martin, professeur à l'institution Notre-Dame des Victoires à Roubaix.

Bondues. — *Un commencement d'incendie.* — Jeudi matin, vers onze heures, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Lacheray-Leignel, négociant en braise et en faïence, rue Dubosquié, près le bureau des Postes et Télégraphes.

Le domestique de M. Lacheray, M. Maurice Provost, travaillant dans le magasin, aperçut tout à coup de la fumée s'échappant de la toiture du grenier de la maison d'habitation ; il donna l'alarme et monta au grenier. Une certaine partie de ce dernier était déjà en feu et les flammes menaçaient de s'étendre à un tas de paille qui se trouvait non loin de là.

C'est grâce au sang-froid du domestique et à la promptitude des secours que nous n'avons pas à relater un immense incendie, étant donné la vétusté des constructions et les matières inflammables qui se trouvaient dans les magasins.

La cause de l'incendie est, selon toutes probabilités, due à une étincelle échappée d'une cheminée voisine. Les pertes sont évaluées à 150 francs environ; il y a assurance à la compagnie l'*Abeille*.

Neuville. — *Une fillette gravement mordue par un terre-neuve.* — Un propriétaire d'Halluin avait placé, dans l'intention de le vendre à un amateur, un magnifique chien de l'espèce terre-neuve chez M. Dhalluin, cultivateur, au hameau du Durmont.

L'animal était là depuis bientôt deux mois et paraissait familier avec toutes les personnes de la maison.

Jeudi à midi, on venait de lui donner à manger : à ce moment, à ce que l'on suppose, la petite Elise Dhalluin, âgée de six ans, aura touché le chien qui se retourna sur elle et la mordit cruellement à la figure. Le cartilage du nez a été complétement transpercé et la lèvre supérieure fendue.

Par précaution, on a fait examiner le chien par un vétérinaire.

Bousbecque. — *La fête de Jeanne d'Arc.* — A l'occasion de la fête qui sera célébrée dimanche en l'honneur de Jeanne d'Arc, les habitants de la commune sont invités à pavoiser ; nul doute que cet appel ne soit entendu.

Le *Te Deum* sera chanté à quatre heures du soir ; le Conseil municipal, la Société de musique, la compagnie des sapeurs pompiers et les anciens militaires y participeront. Le panégyrique sera prononcé par M. l'abbé Becherf, professeur à l'Institution du Sacré-Cœur de Tourcoing.

Halluin. — *Aux prud'hommes.* — Les prud'hommes, patrons et ouvriers, se sont réunis, jeudi, pour procéder à la nomination d'un secrétaire, en remplacement de M. Gilbert Dumortier, dont la démission, qu'il avait donnée depuis samedi dernier, avait été acceptée.

Il y avait trois concurrents, c'est M. Paul Desprez, rue de l'église, qui a obtenu l'emploi.

— *La grève.* — Le syndicat des patrons s'est réuni de nouveau jeudi après-midi. On espère que l'accord ne tardera plus à se faire.

LILLE

Manœuvre de garnison. — Vendredi 7 mai, manœuvre de garnison, directeur de la manœuvre : M. le lieutenant-colonel Guelle, du 43e régiment d'infanterie.

MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale sont autorisés à assister et à prendre part aux manœuvres de garnison.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — *Le concert Ysaye.* — C'est le samedi 22 mai qu'aura lieu cette solennité musicale dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. La grande réputation de M. Ysaye ne manquera pas d'attirer en foule, à la salle des fêtes, à la date indiquée, tous les amateurs de musique.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 6 mai.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — EX DÉMENAGEANT. — M. Dumez, tuteur de feue Dhalluin, changeant de domicile le 2 février dernier pour aller demeurer rue d'Amiens. Il sollicita l'aide de deux jeunes gens, Henri Dereumeaux et Louis Prouvost, pour transporter son mobilier.

Les deux premiers voyages allèrent tout seuls ; mais, à la troisième fois, Prouvost revint dire à M. Dumez qu'un accident était arrivé à la voiture, le car électrique l'avait heurtée, et le commissaire de police avait fait mettre les meubles en fourrière.

Ce qui est vrai, c'est que nos deux individus avaient vendu tout le mobilier à un *tripier*, M. Delegilise, pour une somme de 18 francs.

Ils sont condamnés tous deux à trois mois de prison et 25 francs d'amende.

HORLOGER INFIDÈLE. — Emile Eisel, horloger à Roubaix, est parti avec la montre que lui avait confiée pour la raccommoder M. Devisschere, tailleur d'habits, rue du Collège. Cette montre valait environ 150 francs.

Le Tribunal condamne Eisel par défaut à 4 mois de prison et 25 francs d'amende.

ESCROQUE A TOURCOING, RUE DES URSULINES. — Cela se passait le dimanche 21 mars, vers 6 heures 1/2 du soir. Plusieurs personnes qui passaient en groupe, Mme Pract, Emilie Madens, Mme Delport, Charles Debusschère et M. Duprez (ce dernier a une jambe de bois), furent rouées de coups par une bande d'individus, dont quelques-uns sortaient du cabaret Charbonnel.

L'enquête fut très difficile, et actuellement encore les deux principaux agresseurs ne sont pas connus. Malgré toutes les diligences de la police, on n'a pu parvenir à établir leur identité.

On a toutefois retrouvé deux des agresseurs, Pierre Charbonnel, 30 ans, cabaretier, et Jean-Baptiste Dhaye, 33 ans, rattacheur, un de ceux qui logent dans ce cabaret. Les témoins sont affirmatifs et déclarent les avoir vu frapper à plusieurs reprises. Les prévenus nient énergiquement les faits qui leur sont reprochés.

Huit jours de prison avec sursis à Charbonnel et dix jours à Dhaye.

POUR AVOIR INJURIÉ l'agent Roch, à Tourcoing qui, le 31 mars dernier, arrêtait un de ses amis, le nommé Pedier Hippolyte Bucoulombier est condamné à un mois de prison.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Il y a deux mois environ Louis Nutten, âgé de 17 ans, demeurant à Marcq-en-Barœul, fut assez grièvement blessé en travaillant chez M. Henri Wouters, fondeur; il est la main prise dans l'engrenage d'une grue.

M. Wouters s'entend infliger 16 francs d'amende pour blessures par imprudence et 5 fr. pour contravention à la loi sur le travail des femmes et des enfants dans les ateliers.

AFFAIRES DIVERSES. — Maurice Schwartz, vagabondage et infraction à la police des chemins de fer, 10 jours de prison. — Jules Declercq, 18 ans, outrages et ivresse, à Halluin, 6 jours avec sursis et 5 francs. — Gentil Couteau, de Roubaix, outrages aux agents et ivresse, 6 jours 5 francs.

Louis Thérons, 15 ans, fraude, remis à sa mère. 500 fr. d'amende; Joseph Drubbels, 18 ans, vol de porte-cigares au Bazar Universel à Roubaix, deux mois avec sursis.

C'est samedi que vient devant le tribunal correctionnel l'affaire Devernay. Le conseiller général de Lille serait défendu, défendu par Me Dayet, du barreau de Tarbes, qui est déjà venu souvent plaider à Lille pour le *Réveil du Nord* et l'*Egalité*.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 6 mai 1897.* — L'audience est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Petit, juge de paix, assisté de MM. Weyman, greffier et Buns, huissier-audencier; M. Chapé, commissaire de police, occupe le siège du ministère public.

Cinquante affaires sont inscrites au rôle : vingt-cinq infractions à l'arrêté préfectoral sur la divagation des chiens, quinze affaires de violences légères, et.. etc.

Toujours les chiens. — Si cela continue, il faudra bientôt consacrer une audience spéciale aux procès-verbaux pour divagation de chiens. Chaque jeudi, le nombre des contraventions est plus grand et le défilé des inculpés — dédile qui ne présente rien de bien attrayant — dure souvent plus d'une heure.

Ordinairement les propriétaires de toutons sont des gens très respectueux de la loi et jamais il ne leur viendrait à l'esprit de protester contre la condamnation, bien petite d'ailleurs, qui les frappe.

M. le Juge de Paix. — « C'est vous un tel ?

L'inculpé. — « Oui, M'sieu le juge.

M. le Juge de Paix. — « Vous reconnaissez... »

L'inculpé. — « Oui... »

M. le Juge de Paix. — « Un franc d'amende... »

Cette même scène se répète pour tous les inculpés.

VIOLENCES ET INJURES. — Les affaires de violences légères sont nombreuses, mais aucune ne donne lieu au plus petit incident.

L'audience est levée à dix heures et demie.

Faulx et faucilles: GALERIES LILLOISES. 41016-42343d

VIN DE MALAGA A LA QUINQUINA
DE LA PHARMACIE DELABAERE
Le litre 3 fr. (verre non compris)

LES PILULES SAVONNEUSES BOISSY

Sont les seules qui, s'émulsionnant dans l'intestin, purgent doucement sans coliques et par conséquent sans fatigue pour cet organe.

La boîte 2 fr.
DÉPOT : Pharmacie DELABAERE, 51, rue d'Inkermann

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du jeudi 6 mai.* — Germaine Neuville, rue des Arts, 153. — Sylvie Willems, rue de Jemmappes, cour Vromaz, 4. — Madeleine Boutte, rue de l'Alouette, cour Farvacque, 4. — Claire Dursulle (jumeau), 2. — Alexandre Troller, boulevard de Cambrai, 9. — Germaine Lecomte, rue de Condé, cour Lecomte, 4. — Albert Fastiaux, boulevard de Colmar, cour Lingrand, 4. — *Déclarations de décès.* — Jean-Baptiste Masquelier, 85 ans, Hospice Civil. — Jean-Baptiste Lefebvre, 83 ans, Hospice Civil. — Adolphe Hermès, 72 ans, Hôtel-Dieu. — Césarine Dudal, 4 ans, rue Mulin, 27. — Berthe Desmoulin, veuve Duthilleul, 4. — Jeanne Cau, 20 ans, rue Louis Dupire, 3.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 6 mai.* — Germain Delebergne, rue du Brun-Pain. — Paul Tonnel, rue de Calais. — Marie Catteau, rue de Roubaix. — Marguerite Gravet, rue de Bradford. — Valentine Cordron, rue du Frestoy. — *Déclarations de décès.* — Romain Vandenbulcke, 9 mois, rue de Menin, 66. — Paul Deleu, 6 ans, rue du Pont-de-Neuville. — Edouard Vincent, 15 ans, sans profession, rue de Wasquehal. — Louis Dufermont, 86 ans, rue Achille Testelin, 150. — J.-B. Hinnion, Desennul, chemin des Trois Bonteilles, 413.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 5 mai.* — Germaine Merlin, St-Liévin. — Léona Desmedt, Gretimer. — Albert Duquenne, Sartel.

LYS-LEZ-LANNOY. — *Déclaration de naissances du 6 mai.* — Gaston Pierret, rue Pasteur.

HEM. — *Déclaration de naissance du 6 mai.* — Marcel Tandre, Petit-Lannoy.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille CAU-VANHERVLIET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Jeanne-Henriette CAU, décédée à Roubaix, le 5 mai 1897, dans sa 21e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 8 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Rédempteur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le vendredi 7 dudit mois, à 5 heures du soir. — L'assemblée a la maison mortuaire, rue Louis Dupire, 5.

Vous êtes priés d'assister à l'obit solennel qui sera chanté au maître-autel de l'église paroissiale d'Ascq, le samedi 8 mai 1897, à 11 h. pour le repos de l'âme de M. Louis DROULERS, industriel, décédé pieusement à Ascq, le 20 avril 1897, dans sa 77e année. De la part de la famille. 202470

PAS-DE-CALAIS

Calais. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de M. Van Gaulter, ancien maire de Calais de 1860 à 1888, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille militaire de Sardaigne et d'Italie, officier d'Académie.

M. Van Gaulter était inspecteur du travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

BELGIQUE

A la Chambre. — Jeudi, la Chambre a poursuivi, sans l'achever, la discussion du projet de loi relatif à une diminution du droit d'enregistrement pour la petite propriété agricole.

M. Vandervelde a terminé son discours de la veille, auquel MM. Woeste, Vanderbrugghe et Stouf ont répondu.

Bruxelles. — *Une religieuse bruxelloise victime de la catastrophe de Paris.* — Une Bruxelloise a pu dans cette terrible catastrophe : Mlle Valérie Verrasselt. Elle était la fille de M. et de Mme Jean Verrasselt, qui, depuis longtemps, sont établis à Paris. Elle était Sœur de Saint-Vincent de Paul et sa dépouille a été retrouvée à quelques mètres de celle de sa supérieure. Elle n'était âgée que de vingt-un ans. Ses obsèques seront célébrées, samedi prochain, à six heures et demie, en l'église du Gesu (Semeuse et Osier).

— *L'ouverture de l'Exposition rétardée.* — Le commissariat général du gouvernement à l'Exposition de Bruxelles informe que par suite de la mort de S. A. R. la duchesse d'Alençon, la cérémonie d'ouverture est remise à un jour, non encore fixé, de la semaine prochaine.

— *Le drame de la rue Saint-Martin.* — La petite Marie Crock, grièvement blessée à la suite de l'accident que nous avons relaté dans notre dernière chronique, est morte dans la nuit de mercredi à jeudi, après une horrible agonie.

L'état des deux autres victimes s'est amélioré.

Bruxelles. — *Triste épilogue d'une farce. Un mystificateur cruellement puni.* — Il y a quelques jours, les journaux rapportaient que l'heureux gagnant du gros lot de l'exposition de Paris était un cabaretier de la place du Grand-Sablon à Bruxelles. C'était la une farce inventée par qu'avaient réussi à glisser dans quelques journaux des amis du cabaretier ; en réalité, il s'agissait d'une mystification.

Le cabaretier, naturellement, fut l'objet des félicitations de tous ses amis, dont le nombre augmentait depuis tous les jours en même temps, d'ailleurs, que celui de ses clients.

On ne parlait plus dans le quartier que du bonheur arrivé au brave homme, qui laissait dire en tout.

Hier le cabaretier parlait sur la place du Grand-Place, au moment où on y procédait à une vente judiciaire. Il se mit à surenchérir sur tout ce qui était offert en vente. Et il devint ainsi, à l'établissement général, acquéreur pour 2,000 fr. d'un mobilier qui en valait bien 600.

Même, il n'avait pas sur lui l'argent nécessaire pour payer : mais, comme il était bien connu du commissaire-priseur, il fut convenu qu'il payerait à la réception des meubles achetés.

On se figure l'étonnement de l'épouse du cabaretier, lor